

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération

N° 18.204.1

En exercice37

Présents28

Votants34

Pour34

Contre0

Abstention0

POLE RESSOURCES – FINANCES

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES – EXERCICE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Budget annexe gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2018 – décision modificative n° 2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 18.033.1 du 28 mars 2018 approuvant le vote du budget primitif 2018 du budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n° 18.084.1 du 30 mai 2018 concernant l'approbation et le vote du Compte administratif 2017 du budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n° 18.095.1 du 30 mai 2018 d'affectation des résultats 2017 pour le budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n° 18.107.1 du 4 juillet 2018 approuvant le budget supplémentaire du budget principal 2018 de la Communauté de communes et de ses budgets annexes ;

Considérant que cette décision modificative vise à ajuster les crédits budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits pour répondre aux besoins liés au fonctionnement des services ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 2 du budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés, telle que présentée ci-dessous :

- Budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés, *section de fonctionnement* :

Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'ajustement de crédits

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	012	Charges de personnel		59 000,00 €		
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	38 000,00 €			
Chapitre	77	Produits exceptionnels				21 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			38 000,00 €	59 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
			21 000,00 €		21 000,00 €	

REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

- Budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés, *section d'investissement* :

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération	23	Etudes extension déchèteries	2 100,00 €			
Opération	31	Déchèteries		2 100,00 €		
Chapitre	021	Virement de la section d'exploitation (recettes)			38 000,00 €	
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées				38 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			2 100,00 €	2 100,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
			0,00 €		0,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAMP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20